



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

Brevet Professionnel

ASSURANCES

E4

Droit appliqué et droit des assurances

Durée : 2H00

Coefficient : 4

Session 2012

Ce sujet se compose de 3 pages, numérotées de 1/3 à 3/3.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

B.P. Assurances	Code : 12-1646	Session 2012	SUJET
Épreuve : E4 Droit appliqué et droit des assurances	Durée : 2H00	Coefficient : 4	Page 1/3

SUJET

1^{ère} PARTIE : DROIT APPLIQUÉ AUX ASSURANCES (10 points)

Madame et Monsieur JUNOT vivent à Bordeaux et sont en couple depuis 25 ans. De leur union sont nées Sophia, 17 ans, et Camille, 10 ans.

Sophia, qui est une élève modèle, a obtenu son Baccalauréat Série L avec un an d'avance. Elle souhaite faire des études de journalisme et elle va intégrer une prestigieuse école spécialisée, à Rennes, à la rentrée prochaine.

Madame et Monsieur JUNOT se sont donc rendus à Rennes pour lui trouver un appartement, ce qui fut rapidement chose faite, et ont contacté leur assureur pour souscrire une assurance habitation pour l'appartement.

Travail à faire

1.1 Au regard de l'article 1108 du Code civil, ce contrat vous paraît-il valable ? (2 points)

1.2 En tant qu'occupante de l'appartement, Sophia aurait-elle pu souscrire ce contrat elle-même ? Justifiez. (2 points)

Camille, la plus jeune des deux enfants Junot, adore les animaux. Pour lui faire plaisir, ses parents ont décidé de se rendre dans une ferme aux animaux.

Une fois sur place, comme à son habitude, Camille est intenable et court partout. Pendant que ses parents saluaient des amis rencontrés sur place, Camille leur fausse compagnie et file à l'écurie.

Malgré les panneaux d'interdiction, elle en profite pour prendre de la paille et la donner à un âne. Malheureusement elle fait un geste brusque et l'animal la mord violemment. La main ensanglantée et pleurant de douleur, elle court vers ses parents.

Ces derniers s'en prennent vivement à un membre du personnel de la ferme, prétextant qu'il n'est pas normal de laisser des animaux dangereux accessibles aux enfants et qu'ils vont tenter une action pour réparation du préjudice subi par Camille.

Travail à faire

1.3 Sur quel fondement juridique leur action peut-elle reposer ? (1 point)

1.4 Pour se défendre, le responsable de la ferme souhaite invoquer la force majeure pour s'exonérer de sa responsabilité. Pensez-vous que cet argument puisse être reçu ici pour exonérer la ferme de sa responsabilité ? (3 points)

1.5 Sur quel fondement la ferme peut-elle alors s'exonérer de sa responsabilité ? (2 points)

B.P. Assurances	Code : 12-1646	Session 2012	SUJET
Épreuve : E4 Droit appliqué et droit des assurances	Durée : 2H00	Coefficient : 4	Page 2/3

2^{ème} PARTIE : DROIT DES ASSURANCES (10 points)

Monsieur ROUGER a récemment gagné une jolie somme d'argent aux jeux. Il profite de cette aubaine et dépense cette somme pour acquérir une maison à Nantes, à titre de résidence principale, et pour se commander une voiture.

A la recherche d'un assureur, il passe devant votre cabinet de courtage et entre pour se faire établir un devis. Intéressé par les propositions qui lui sont faites pour ses deux biens, il décide de souscrire par votre intermédiaire au contrat MRH et au contrat auto proposés par la société ASSUR+.

Afin de minimiser sa prime, il vous indique que le nombre de pièces de son logement est de 4, alors que la maison comporte 5 pièces, ce qui lui permet de réduire sa prime de 85 € et de ne payer que 215 € sur le contrat MRH.

Deux mois plus tard, il décide d'aménager une partie des combles en bureau, ce dont il ne vous prévient pas.

Quelques jours après la fin des travaux, un incendie dévaste intégralement la maison. Il vient vous déclarer le sinistre et souhaite une prise en charge totale, à hauteur de 275 000 €.

Travail à faire :

2.1 A quelles obligations Monsieur ROUGER a-t-il failli ? (3 points)

2.2 Quelles solutions pouvez-vous envisager quant à l'indemnisation ? (3 points)

Monsieur ROUGER décède malheureusement suite à un accident du travail 2 ans plus tard. Son fils unique, Thomas, 26 ans, unique héritier, hérite de la maison et de la voiture de son défunt père.

Travail à faire :

2.3. Qu'advient-il des contrats d'assurance liés à ces deux biens après le décès du père ? (2 points)

2.4 A l'échéance des contrats, la compagnie auprès de laquelle Monsieur ROUGER avait souscrit par votre intermédiaire, demande à Thomas le paiement des deux primes pour l'année à venir. Thomas refuse de payer. La compagnie peut-elle obliger Thomas à payer les primes ? (2 points)

B.P. Assurances	Code : 12-1646	Session 2012	SUJET
Épreuve : E4 Droit appliqué et droit des assurances	Durée : 2H00	Coefficient : 4	Page 3/3